



NUMÉRO DU DOCUMENT
(AUX FINS DE CLASSEMENT)

CM-20-04-002B

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

Saint-Épiphanie, le 19 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Épiphanie, tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le dix-neuvième (19^e) jour du mois de mars deux mille vingt (2020), à dix-sept heures (17h00), suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19, cette assemblée extraordinaire du Conseil municipal s'est déroulée à huis clos.

Sont présents :

Messieurs les conseillers

Vallier Côté

Abel Thériault

Sébastien Dubé

Guillaume Tardif par téléphone

Madame la conseillère

Caroline Coulombe

Monsieur le maire

Renald Côté

Madame la conseillère Pâquerette Thériault était absente de la séance tenante.

Tous formants quorum.

La Direction générale adjointe, Madame Nadia Bérubé, assiste également à la séance.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Réfection du garage municipal – Acceptation des soumissions reçues et poursuite des démarches pour l'obtention de l'aide financière du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

4. Période des questions
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de cette séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Résolution 20.03.054

2. Adoption de l'ordre du jour

Pièce CM-20-03-015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADMINISTRATION

Résolution 20.03.055

3. **DEMANDE D'AUTORISATION – Réfection du garage municipal – Acceptation des soumissions reçues et poursuite des démarches pour l'obtention de l'aide financière du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire**

Pièce CM-20-03-016

CONSIDÉRANT QUE la résolution de ce Conseil numéro 19.06.139 mentionnait l'intérêt de la Municipalité pour une réfection du garage municipal auprès des autorités du programme de subvention du gouvernement du Québec

intitulé Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d’infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT QU’une communication courriel du 13 janvier 2020 entre la Municipalité et la chargée de projet auprès du RÉCIM autorisait le lancement d’un appel d’offres public pour la réfection du garage municipal sur le système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE la période de soumissions de ce projet était du 12 février 2020 au 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions s’est faite à onze (11) heures le dix-huit (18) mars 2020 au bureau de Daniel Dumont Architecte situé au 46, rue de la Cour à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU’au moment de l’ouverture, quatre (4) soumissions ont été ouvertes; et

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions et l’analyse de l’architecte de ces dernières ont été transmises aux membres du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal :

- a) d’accepter les soumissions reçues et l’analyse de l’architecte de ces dernières;
- b) d’autoriser la Direction générale à transmettre ces documents aux autorités du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d’infrastructures à vocation municipale ou communautaire; et
- c) d’autoriser la Direction générale à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour l’obtention de l’aide financière nécessaire au projet de réfection du garage municipal.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

4. Période des questions

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19, cette assemblée extraordinaire du Conseil municipal s'est déroulée à huis clos.

Résolution 20.03.056

5. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimentement résolu par les membres présents du Conseil de lever la séance extraordinaire à 17 h 09.

Monsieur Renald Côté
Maire

Madame Nadia Bérubé
Directrice générale adjointe

Moi, Renald Côté, Maire de la Municipalité de Saint-Épiphan, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.